

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 7 Avril 2021

Date de convocation : 1^{er} Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à huis clos à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- RIPAUD-CADIOU JULIA (arrivée à 18h55)
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- RIPAUD-CADIOU Julie (absente de 18h30 à 18h55)
- VEILLOT JULIE donne pouvoir à MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD donne pouvoir à DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE

A été désigné secrétaire : TRANCHANT DAVID

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

DCM 2021-04-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Mars 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Mars 2021

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-001 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-002 : Site internet : devis création d'une charte graphique

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin d'exposer le devis « création d'une charte graphique ».

Devis de Mancic Marine (communication visuelle) :

- 1 000.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de Mancic Marine pour un montant de 1 000.00 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-002 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-003 : OTV VEOLIA : devis fourniture et pose d'un ensemble motoréducteur avec son demi-accouplement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis concernant des travaux sur la station d'épuration :

Fourniture et pose d'un ensemble motoréducteur avec son demi-accouplement

OTV VEOLIA 4 411.00 € HT → 5 293.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis d'OTV VEOLIA pour un montant de 4 411.00 HT → 5 293.20 € TTC

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-003 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-004 : Conseil Départemental : amendes de police – demande de subvention

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte afin d'exposer le projet « aménagement de la Rue des Ecoles ».

L'objectif consiste à faire ralentir et à sécuriser l'entrée dans le Bourg.

Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte fait part au Conseil Municipal de l'estimation du Conseil Départemental :

4 790.00 euros HT → 5 748.00 euros TTC.

Monsieur Le Maire propose de présenter ce dossier au titre des amendes de police - 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la validation du projet.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-004 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-005 : Fresque murale – devis

La municipalité a la volonté d'améliorer l'attractivité de notre village afin d'offrir aux habitants un cadre de vie le plus agréable possible.

Dans cet objectif, la commune souhaite réaliser des « graffs » représentant les travaux de la vigne ainsi que la faune et la flore locale.

Monsieur Le Maire présente 1 devis au Conseil Municipal.

- **MATHIEU DUPRE / MONSIEUR PLUME** : 5 205.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les « graffs »
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de **MATHIEU DUPRE / MONSIEUR PLUME** pour un montant de 5 205.00 euros

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-005 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 1 000 euros.

DCM 2021-04-006 : Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire fait part des changements relatifs au vote des taux d'imposition 2021 et ceci en corrélation avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants s'il y a délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 (8.37 % pour Panzoult). La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département **afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.**

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Il est précisé que les valeurs locatives foncières 2021 seront majorées du coefficient forfaitaire de 1,002 pour les propriétés bâties et non bâties (figées pour la taxe d'habitation).

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux, les élus s'accordent pour une augmentation de 1.5%.

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation* : gel du taux sans modulation possible	8.48 %	8.48 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties (modulable): Vote du taux à partir du taux de référence déterminé ci-dessous	11.45 %	
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48 %	
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)		27.93 % (= 11.45 % + 16,48 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.04 %	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 28.35 %
- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 36.58 %
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-006 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

Augmentation : Ceci pour faire face aux dépenses contraintes toujours plus élevées.

Néanmoins l'imposition à Panzoult reste dans la moyenne des communes de même importance.

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

DCM 2021-04-007 : Approbation du compte de gestion - Assainissement 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte afin de présenter au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2020

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-007 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-008 : Approbation du compte administratif – Assainissement 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2020, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 529.63		1 917.70
Opérations de l'exercice	1 140.00	12 844.69	22 509.25	19 298.92
TOTAL	1 140.00	39 374.32	22 509.25	21 216.62
Résultat de clôture		38 234.32	1 292.63	
Restes à réaliser				

⇒ Section de fonctionnement

- 22 509.25 euros en dépenses
- 221 216.62 euros en recettes

Ce qui représente **un déficit sur la section de fonctionnement de 1 292.63 euros**

⇒ Section d'investissement

- 1 140.00 euros en dépenses
- 39 374.32 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 38 234.32 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Assainissement 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Assainissement 2020

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-008 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-009 : Affectation du résultat - Assainissement

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Excédent d'investissement	38 234.32
Restes à réaliser – Dépenses	0.00
Restes à réaliser – Recettes	0.00
= Part minimum à affecter à l'investissement	38 234.32
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>1 292.63</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	36 941.69

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2021	
001 Solde d'investissement reporté	38 234.32 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 292.63 (dépense de fonctionnement)
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	0.00 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

DCM N° 2021-04-009 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-010 : Vote du Budget – Assainissement 2021

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement 2021.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Assainissement 2021 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 24 059.37 euros
- Recettes : 24 059.37 euros

⇒ Section d'investissement

- Dépenses : 52 012.65 euros
- Recettes : 52 012.65 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Assainissement 2021 tel que proposé.

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-010 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-011 : Approbation du compte de gestion - Commune 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte afin de présenter au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Commune de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Commune 2020

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-011 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

DCM 2021-04-012 : Approbation du compte administratif – Commune 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget commune de l'exercice 2020, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 689.18			191 291.99
Opérations de l'exercice	109 635.34	103 112.24	427 200.32	377 518.83
TOTAL	123 324.52	103 112.24	427 200.32	568 810.82
Résultat de clôture	20 212.28			141 610.50
Restes à réaliser	4 176.00	0.00		

⇒ Section de fonctionnement

- 427 200.32 euros en dépenses
- 568 810.82 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 141 610.50 euros**

⇒ Section d'investissement

- 123 324.52 euros en dépenses
- 103 112.24 euros en recettes

Ce qui représente **un déficit sur la section d'investissement de 20 212.28 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Commune 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Commune 2020

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 2, Votants 12, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-012 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

DCM 2021-04-013 : Affectation du résultat - Commune

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Déficit d'investissement	20 212.28
Restes à réaliser – Dépenses	4 176.00
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	24 388.28
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>141 610.50</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	117 222.22

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2021	
001 Solde d'investissement reporté	20 212.28 (dépense d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	117 222.22 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	24 388.28 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	4 176.00 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-013 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

DCM 2021-04-014 : Vote du Budget – Commune 2021

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Commune 2021.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Commune 2021 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 493 145.64 euros

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

- Recettes : 493 145.64 euros
⇒ Section d'investissement
- Dépenses : 115 572.58 euros
Recettes : 115 572.58 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Commune 2021 tel que proposé.

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-04-014 : Publiée le : 9 Avril 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Avril 2021

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Zone humide – Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une notification de la SAFER concernant l'appel à candidature pour des parcelles sur la Commune. En effet les propriétaires ont missionné la SAFER pour vendre les terrains.

La Mairie s'est positionnée sur les parcelles ZS 123 (4480 m²) et ZS 126 (22 040 m²).

Dépôt d'un dossier auprès du Syndicat Mixte Pays du Chinonais au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour la zone humide.

Arrêté de Péril au lieu-dit Le Pressoir - Avec l'aide de l'ADAC on a levé la procédure. Récemment nous avons reçu, de la part des services de l'ADAC, un modèle d'arrêté de péril à prendre mais l'article 2 ne convient à Monsieur Le Maire (lecture de l'article). Discussion au sein du Conseil Municipal. Monsieur Feltrin propose de prendre contact avec un avocat ou une personne de la loi pouvant nous renseigner sur cette affaire et la marche à suivre afin de protéger la Commune.

Revoir le dossier avec l'ADAC (la juriste), la CRMH et l'Association des Maires. Monsieur le Maire va reprendre contact avec le CRMH dans un 1^{er} temps, puis avec l'ADAC dans un second temps.

Envoyer par mail les 2 rapports (CRMH et l'expert) à l'ensemble du Conseil Municipal.

Visite de la Centrale nucléaire : Camon Isabelle, Blanchard Charline, Molisson Stéphanie, Delafond-Caillé Charlotte, Chantal Ragot, Navatte Florence, Marie Florence, Navatte Marc, Desbourdes Francis (voir avec Julie et Pierre-Edouard)

Delafond-Caillé Charlotte :

Réunion pour la Fibre optique : création d'une armoire de Rue et la pose de chambre au niveau de la D21 Rue François Rabelais très prochainement.

L'adressage avance - dossier à revoir lors d'une prochaine réunion.

Conseil Municipal du 7 Avril 2021

Molisson Stéphanie :

Site et graphiste bientôt mis en place.

Fresque murale : Mise en scène d'une année de travail dans la vigne avec des gros plans, 5 au total. On pourra découvrir l'évolution de la vigne et du travail des vignerons.

Le graff respectera une chronologie débutant « côté mairie » et se terminant « côté cave »

- 1 - La taille
- 2 - L'ébourgeonnage
- 3 - La vendange
- 4 - La barrique
- 5 - La cave

Y seront associés des visages, des oiseaux, des fleurs, champs, la Sibylle ...

Intervention de Monsieur Plume sur plusieurs périodes avec la prise des photos. Fresque réalisée à partir du 19 juillet. Voir avec le STA pour un arrêté de circulation.

Navatte Marc-Olivier :

Logement Ecole - demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Pays du Chinonais au titre de la CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour l'isolation.

Blanchard Charline :

Report de la Réunion Commission fête et cérémonie au Mardi 13 Avril à 18h30.

SEANCE LEVEE A 20H50

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 5 Mai 2021 à 18h30